



**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale de Cheptainville**

Surface totale : 86,55 ha

-

Surface retenue pour la certification : 81,3 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	36,21
4	0
5	0
6	0

Réseau de conservation	0 ha
Îlot de sénescence	0 ha
Îlot de vieillissement	4.7 ha
Surface totale d'îlot de vieux bois	4.7 ha (soit 5,78 % de la surface)
Surface totale réseau de conservation	4.7 ha (soit 5,78 % de la surface)

SOMMAIRE

1.	Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt et sélection des Hautes Valeurs de Conservation	3
1.1.	Valeurs présentes : HVC potentielles	3
1.2.	HVC retenues	5
1.3.	Synthèse des attributs de conservation à HVC :	5
2.	Mesures de gestion spécifiques et de suivi visant au maintien des HVC	6
2.1.	Mesures de gestion et suivi :	6
2.2.	Synthèse des mesures de gestion et de suivi :	6
3.	Réseau de conservation et classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée	7
3.1.	Réseau de conservation.....	7
3.2.	Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	7
4.	Annexes	8

1. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt et sélection des Hautes Valeurs de Conservation

1.1. Valeurs présentes : HVC potentielles

Ce chapitre a pour but de faire l'inventaire sur la forêt de l'ensemble des valeurs présentes, valeurs qui pourront ou non être retenues dans le chapitre suivant comme Haute Valeur de Conservation.

1.1.1. Type 1 et 3

HVC systématiques

- ZNIEFF type 1 : **La Butte Brisset : 110001544**

Au sein de la forêt régionale, se trouve une vieille hêtraie calcicole volontairement incluse dans la ZNIEFF car bien caractérisée et représentant pour les espèces cavernicoles une zone recherchée d'habitat et d'alimentation, mais il n'y a pas d'habitat ni d'espèce déterminants.

La ZNIEFF concerne 31 ha et recouvre essentiellement les parcelles 13 et 15 à 24.

HVC additionnelles

Les espèces qui ont justifié les classements FHVC sont décrites :

- dans l'annexe 1 de l'aménagement forestier 2011-2029
- dans les annexes 3, 4 et 5 de l'étude : ONF, août 2013, Expertise faunistique et proposition de restauration écologique, 145 pages.
- dans le volet 1 et les annexes de l'étude : GUILBON S., 2012, mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 210 pages + annexes ainsi que dans l'étude du CBNBP (WEGNEZ, 2012)

Les données récoltées dans le cadre des études sont précises à l'échelle du massif :

- points d'écoute (IPA) pour les oiseaux,
- comptage visuel d'imagos, chasse à vue, fauchage et battage le long d'un itinéraire pour les insectes.

Elles ne peuvent pas donner lieu à un zonage précis dans le périmètre mais serviront de complément à l'échelle du massif. Des prospections complémentaires pourront être nécessaires.

Flore

Les expertises phytosociologiques et botaniques menées par le CBNBP entre 1990 et 2005 sur le site de la forêt régionale de Cheptainville démontrent la présence d'une diversité de taxons.

Parmi ceux-ci, on trouve une espèce classée comme très rare en IDF selon le CBNBP en 2012. Il s'agit de Limodore avorté, *Limodorum abortivum*, parasite sur les racines des arbres que l'on retrouve dans les clairières des bois montueux dans presque toute la France.

Faune

Oiseaux :

Les résultats de l'expertise faunistique réalisée par l'ONF en 2013 ont mis en évidence 9 espèces patrimoniales. Parmi celles-ci, on compte 2 espèces à enjeux fort dans la liste SPN.

- Mésange boréale (*Parus montanus*) : cette espèce occupe les forêts de feuillus et de mixtes, à condition que le sous-bois soit dense. La femelle construit son nid en creusant un trou dans du bois sénescant ou mort.
 - Localisation : forêt

- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) : cette espèce s'installe exclusivement dans les strates herbacées relativement denses et hautes, et/ou affectionne les strates buissonnantes, les friches à épineux.
 - Localisation : forêt

Nous pouvons conserver des milieux accueillants pour ces deux espèces en maintenant des vieilles futaies (îlots de vieux bois) et des clairières de pelouses.

Entomofaune :

Les résultats de l'inventaire entomologique réalisé par l'ONF sur la forêt Régionale de Cheptainville en 2013, ont mis en évidence 7 espèces déterminantes de ZNIEFF (6 espèces de Lépidoptères et 1 d'Orthoptères) et 2 espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive habitat (1 Lépidoptère et 1 Coléoptère saproxylique et saproxylophage). Aucune n'a un enjeu fort dans la liste SPN.

Herpétofaune :

5 espèces de reptiles ont été observées. Aucune n'a un enjeu fort dans la liste SPN.

Mammifères :

Une espèce patrimoniale de chiroptère a été observée en 1995. Elle n'a pas d'enjeu fort dans la liste SPN.

1.1.2.Type 4

La forêt de Cheptainville n'est pas retenue au titre du FHVC de type 4.

1.1.3.Type 5

Aucun périmètre de protection de point de captage d'eau potable ni de zone d'extension de crue n'ont été relevés. La forêt de Cheptainville n'est donc pas retenue au titre du FHVC de type 5.

1.1.4. Type 6

Il n'y a pas de site classé ni de monument historique au sein ou aux abords de la forêt régionale de Cheptainville. La forêt de Cheptainville n'est donc pas retenue au titre du FHVC de type 6.

1.2. HVC retenues

1.2.1. Types 1 et 3 (36,21 ha)

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en annexe 2. Les Hautes Valeurs de Conservation retenues sont :

- **ZNIEFF La Butte Brisset**
Parcelles 13 et 15 à 24
Les habitats et espèces décrits se situent hors périmètre certifié.
- **Mésange Boréale et Busard Saint-Martin**
Ensemble de la forêt, contactées en parcelle 11

1.2.2. Type 4

Sans objet

1.2.3. Type 5

Sans objet

1.2.4. Type 6

Sans objet

1.3. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface	État actuel	Menaces
HVC 1/3				
CHEPT_HVC1-3-01 ZNIEFF 1	13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24			Homogénéisation des milieux forestiers, disparition du sous-bois / Coupes rases
CHEPT_HVC1-3-02 <i>Mésange boréale</i> <i>Busard Saint-Martin</i>	Toute la forêt, localisée en 11			Disparition des vieux arbres et arbres morts / Fermeture des milieux

2. Mesures de gestion et de suivi des HVC

2.1. Mesures de gestion et suivi

2.1.1. HVC de types 1 et 3

Flore :

Les espèces présentant un intérêt patrimonial se rencontrent dans les milieux ouverts à semi-ouverts (prairies, pelouses, bords de chemins). Il est donc important que ces milieux gardent leurs caractéristiques.

Faune :

Les éléments les plus favorables pour le maintien de l'avifaune sont variables selon les espèces concernées. Il s'agit, selon les cortèges d'espèces, de :

- la préservation des arbres âgés et à cavités, en particulier s'ils sont suffisamment éloignés des chemins et des lieux de passage du grand public.
- Maintien de bois mort d'âges différents, à différents stades de décomposition, et en préservant tout à la fois le bois mort sur pied (chandelles) et le bois mort à terre (chablis).
- les peuplements forestiers présentant plusieurs strates bien distinctes
- l'alternance de zones dégagées et de recrû ligneux, avec quelques vieux arbres épars, que l'on rencontre après les coupes de taillis sous-futaie ou les premières coupes de régénération,
- les prairies et milieux ouverts.

A contrario, les pratiques éventuelles jugées les plus défavorables à l'avifaune sont les fauches précoces, le (re)boisement des espaces ouverts, la gestion en futaie équienne avec une seule strate, l'extraction systématique des vieux bois et bois morts.

En conclusion :

Les mesures de gestion vont s'attacher à conserver les milieux favorables aux espèces remarquables détectées, c'est-à-dire ici, à maintenir leur diversité et leur qualité.

L'aménagement forestier répond à ces préoccupations :

- Création d'un îlot de vieillissement (parcelles 15 et 16), conservation de bois mort au sol et sur pied surtout des chênes
- Traitement en futaie irrégulière avec des rotations de 6 ou 8 ans des parcelles 5 à 10, 13, 17 à 23, création d'une diversification des classes d'âge au sein de ces parcelles.
- Maintien de milieux ouverts
- Maintien d'une mosaïque de peuplements du fait de la sylviculture

2.1.2. HVC de type 4

Sans objet

2.1.3. HVC de type 5

Sans objet

2.1.4. HVC de type 6

Sans objet

2.2. Synthèse des mesures et du suivi

HVC	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Responsable
CHEPT.HVC1-3.01 ZNIEFF 1	Mise en place d'un traitement irrégulier dans les parcelles 13, 17 à 23.	Bilan des interventions en coupes en futaie irrégulière et suivi de l'aménagement	Tous les 10 ans	Gestion : ONF Suivi : AEV
CHEPT.HVC1-3.02 Mésange boréale Busard Saint-Martin	Conservation de bois mort sur pied	Nombre d'arbres bio conservés par ha (3 à 4 par ha)	À chaque martelage	Gestion : ONF Suivi : AEV
	Gestion des lisières	Surfaces fauchées, broyées annuellement	Annuel	Gestion et suivi : AEV

3. Réseau de conservation et classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée

3.1. Réseau de conservation

Type de milieu	Surface
Îlot de vieillissement	4.7 ha
TOTAL	4.7 ha

3.2. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

4. Annexes

Annexe 1 : carte du périmètre FSC® retenu pour la certification

Annexe 2 : carte des HVC 1/3

Annexe 3 : carte du réseau de conservation

Annexe 4 : carte du classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée

Annexe 5 : liste des HVC et mesures particulières par parcelle

ANNEXE ... Liste par parcelle du classement en forêt semi-naturelle ou forêt cultivée et HVC présente

Numéro de parcelle	HVC présentes	Mesures spécifiques	Forêt semi-naturelle (FSN) ou forêt cultivée (FC)